

Conditions Générales de Ventes conseils en décoration

1 - Généralités

Sauf convention spéciale et écrite expressément acceptée et signée par la Société Horizon Déco, nos prestations et location ou ventes sont toujours soumises aux conditions ci-après indiquées :

Les présentes conditions sont conclues entre d'une part la société Horizon Déco, et d'autre part, les personnes souhaitant faire appel aux prestations de service proposées par Horizon Déco, dénommées ci-après « le client ».

Tout client de Horizon Déco reconnaît avoir pris connaissance des CGV avant d'avoir signé un devis avec la mention « bon pour accord », et avoir la capacité de contracter avec Horizon Déco.

Toute acceptation de nos offres implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions.

Horizon Déco peut être amené à modifier certaines dispositions de ses conditions générales. Ces modifications sont opposables à compter de leurs mises en ligne et ne peuvent s'appliquer aux contrats conclus antérieurement.

Les CGV entrent en vigueur dès la création de la société Horizon Déco et sont applicables à tout client de cette société.

2 - Site Internet

Horizon Déco se réserve le droit de modifier ou de corriger le contenu de son site à tout moment sans préavis. Les informations sur les prestations de services offertes par la société, ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne revêtent aucun caractère contractuel. Les offres de services exceptionnelles sont valables tant qu'elles demeurent en ligne.

3 - Commandes de prestations

Les commandes de prestations n'engagent la Société Horizon Déco que si elles font l'objet d'un devis signé avec la mention « bon pour accord ». Vous manifesterez votre engagement et votre acceptation des présentes conditions de vente par la signature du devis réalisé par nos soins. Dès cet instant, le contrat est réputé, ce qui engagera définitivement les deux parties. Un devis accepté par le client ne peut donner lieu à annulation sans l'accord préalable et expresse de la Société.

Vous serez engagé à versé le montant indiqué sur le devis. Horizon Déco sera engagé à réaliser l'ensemble des prestations indiquées sur ce même devis. Toute réserve ou modification du devis initial devra faire l'objet d'un accord des deux parties.

Le devis a une durée de validité d'un mois à compter de sa date d'émission.

4 - Prestations de conseil

Horizon Déco propose à ses clients des conseils en matière de décoration intérieur (espaces, couleurs, matériaux, lumière, mobilier) et s'engage à tout mettre en œuvre pour apporter satisfaction à son client, conformément au devis établi, en lui faisant part régulièrement de l'avancée de ses réalisations.

Une fois le dossier remis au client, celui-ci ne pourra pas opposer à Horizon Déco des arguments subjectifs (de goût) pour justifier le recommencement de ces livrables ou le refus du paiement des prestations pour lesquelles il s'est engagé. Toutefois, de manière exceptionnelle et à l'appréciation de Horizon Déco, des ajustements pourront être apportés à ces documents, à la demande du client.

A la suite du RDV client à son domicile, un dossier d'intérieur sera réalisé en fonction du mode de vie, des envies, du goût et du budget client. Ce dossier peut être composé de planches d'ambiance, de plan d'aménagement à l'échelle, de croquis ou perspectives, de liste de shopping.

Ces documents fournis sont des propositions d'idées des pièces à réaliser mais ne sont pas des plans techniques ou d'exécution, ceci n'étant pas du domaine de Horizon Déco.

De ce fait les clients qui réalisent eux-mêmes leurs travaux et leur aménagement sont tenus de vérifier toutes les cotes sur place.

Horizon Déco se dégage de toute responsabilité sur les cotations indiquées lors de la remise du dossier d'intérieur car ce dossier est une proposition pour un projet à réaliser et à valider avec des artisans, cuisiniste, menuisier ou tout professionnel du bâtiment.

5 – Responsabilité du suivi de chantier

L'intervention de Horizon Déco consiste à

- mettre en relation son client avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration, et du bâtiment
- accompagner son client en tant que conseiller, si celui-ci l'a mandaté pour assurer à sa place et en particulier en son absence, le suivi des travaux et la conformité du projet de décoration lors des réunions ou visites de chantier auprès des différents prestataires.

Cependant la société Horizon Déco n'est ni maître d'ouvrage, ni maître d'œuvre dans la réalisation des travaux, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle.

Le client contracte directement et librement avec chaque prestataire; Horizon Déco dégageant sa responsabilité sur le choix du prestataire sélectionné par le client.

Si Horizon Déco est mandaté par son client pour assurer à sa place la mise en conformité du projet décoratif auprès des différents prestataires, toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au client dans le cadre de la réalisation de travaux le sont directement par les prestataires concernés (garantie décennale etc...)... De plus, Horizon déco recommande à ses clients de souscrire une assurance dommage ouvrage (DO) avant le démarrage d'un chantier, conformément à la loi du 4 janvier 1978.

Lorsque Horizon Déco intervient sur le suivi des réalisations, tout manquement contractuel, retard, malfaçon ou vice caché, imputable à un tiers ne saurait en aucun cas lui être reproché et engager sa responsabilité. En cas de litige, le client ne pourra se retourner que vers le prestataire incriminé. En conséquence, aucun dommage et intérêt ne pourront être réclamés à Horizon Déco

6 – Prix et taxe

Le prix indiqué sur nos devis est net, en euros et valable pendant une durée d'un mois à compter de son émission.

La TVA est non applicable, selon l'article 293 B du Code Général des Impôts.

7 - Paiement

Le paiement des prestations de conseil s'effectue selon les modalités suivantes : Lorsque l'intervention de Horizon Déco consiste en une formule conseil, formule classique ou home Staging, le montant de la prestation est intégralement dû le jour de l'intervention.

Lorsque l'intervention consiste en une prestation à plusieurs étapes, (formules plus ou total, réalisation de Home Staging), le client devra verser 50% d'acompte à la signature du devis ou lors de sa commande, le reste des modalités de règlement seront indiquées sur le devis.

Pour un chèque cadeau, le montant doit être versé à la commande

Aucune réserve ne pourra être émise concernant le paiement des prestations de conseil.

8 - Facture

A l'issue de la prestation de de la société Horizon Déco, une facture devra être signé en deux exemplaires par les deux parties afin que chacun conserve un exemplaire de ce document faisant foi de la réalisation de ses engagements.

9 - Délais d'exécutions

Les délais indiqués ne sont qu'indicatifs et approximatifs. Ces délais indicatifs ne courent qu'à compter de l'acceptation du devis. Les retards d'exécution ne peuvent justifier à notre encontre aucune demande de dommages et intérêts par le client quelles qu'en soient les causes, l'importance et les conséquences à moins que des pénalités n'aient été expressément acceptées par écrit. Pas plus, les retards d'exécution ne donnent droit au client d'annuler la commande, de refuser les marchandises ou de réclamer des dommages et intérêts

10 - Délais de livraison

Lorsque nos prestations incluent la réception de matériels ou mobiliers livrés par des tiers, les éventuels retards dans les délais de ces livraisons ne pourront en aucun cas être imputés à la responsabilité de Horizon Déco.

11 - Autorisation de reproduction

Le client autorise Horizon Décoration, via l'acceptation de ces CGV, à la prise de photos de son intérieur avant et après la réalisation de la prestation, à des fins promotionnelles. Horizon Déco pourra reproduire et modifier les photos et les illustrations en fonction de ses besoins et les exploiter sur tous les supports possibles (Diffusion sur le site Internet ou autres supports commerciaux) existants et à venir. En contrepartie, Horizon Déco s'engage à préserver l'identité du lieu et du client tant en photo qu'en texte sauf accord entre les parties.

12 - Droit de rétractation

A compter de la date de la commande (signature du devis), et conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un délai de sept jours pour faire valoir votre droit de rétractation auprès de Horizon Décoration. Pour ce faire, vous devez nous faire parvenir dans ce délai

(cachet de la poste faisant foi) une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant votre intention de vous rétracter, à l'adresse suivante Horizon Déco, Madame Monique Temam, 16 rue des chéneaux, 92330 Sceaux. Le remboursement du montant versé à la commande sera effectué au plus tard dans les trente jours suivant la réception de la lettre. Cette présente disposition ne s'applique qu'aux particuliers.

13 - Annulation, report et modification

En dehors de votre droit de rétractation dans un délai de sept jours, toute demande d'annulation, de report ou de modification de commande est soumise à l'accord de Horizon Déco qui le notifiera par écrit. En cas d'annulation par le client, les sommes déjà versées pour une prestation engagée au titre d'un devis accepté ne pourront être remboursées, et sont entièrement dues.

14 - Assurance

La société Horizon Déco a souscrit auprès de MMA PRO-PME , une assurance responsabilité civile et professionnelle. Cette police d'assurance numéro 140322767 G peut être fournie sur simple demande.

15 - Protection de vos données personnelles (C.N.I.L)

Parmi les informations que nous sommes amenés à vous demander, certaines sont obligatoires car indispensables à la réalisation de nos prestations dans les meilleures conditions, d'autres sont facultatives et collectées dans le but de mieux vous satisfaire en répondant de manière plus personnalisée à vos attentes. Ces données sont collectées par Horizon Déco, enregistrées sous format électronique et certaines sont susceptibles d'être transmises à nos prestataires dans le but du traitement de votre commande. Conformément à l'article 34 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à en envoyant un e-mail à : contact@horizondeco.fr. Article 16 : Loi applicable et tribunal compétent La loi applicable à nos relations contractuelles avec nos clients est la loi française. En cas de désaccord entre les parties, chacune fera allégeance pour régler le différend à l'amiable. Si le litige persiste, le tribunal compétent sera celui du siège de Horizon Déco.

Date de la dernière mise à jour des CGV : 22 mai 2013.